

COMMUNIQUE DE PRESSE  
DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION  
Dakar, le 28 mars 2008

---

Le Conseil des Ministres de l'Union s'est réuni en session ordinaire, le 28 mars 2008, dans les locaux du Siège de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Charles Koffi DIBY, Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, Monsieur Issa COULIBALY, Vice-Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Martin GBEDEY, Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

**Au titre de la BCEAO**, le Conseil, examinant la situation monétaire de l'Union au 31 décembre 2007, a relevé les pressions inflationnistes généralisées tant au niveau mondial qu'à l'échelle régionale, singulièrement au cours des derniers mois. Les Ministres se sont particulièrement appesantis sur les causes de ces tensions dans l'UEMOA, notamment celles pesant sur les prix des produits pétroliers et alimentaires importés, ainsi que des céréales locales. Ils ont eu de larges échanges de vues sur les mesures notamment d'ordre budgétaire prises par les différents États membres en vue de faire face à cette situation. Le Conseil, tout en soulignant l'impact positif de ces mesures, a relevé leur caractère transitoire. Aussi, en vue de consolider l'incidence de ces actions sur une base durable, a-t-il convenu d'organiser prochainement une rencontre en vue d'approfondir les réflexions sur des solutions concertées, ainsi que les stratégies appropriées à mettre en œuvre.

Le Conseil des Ministres s'est préoccupé du faible niveau de la croissance économique dans l'Union, imputable notamment à l'impact de la crise énergétique et au tassement de la production agricole. Les Ministres ont, à cet égard, souligné l'urgence de la mise en œuvre de réformes structurelles et de politiques sectorielles propres à stimuler l'accroissement de l'offre de biens et services, par l'exploitation de potentialités existantes dans l'Union.

Les Ministres ont examiné et adopté le projet de Loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UMOA, ainsi que le projet de Loi uniforme relative à la répression des infractions en matière de chèque, de carte bancaire et d'autres instruments et procédés électroniques de paiement. Ils ont invité les Etats membres à veiller à une transposition diligente dans leur ordre juridique interne de ces lois uniformes.

Le Conseil s'est félicité des avancées enregistrées dans les relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. Il a souligné la nécessité de poursuivre la consolidation des relations de coopération avec l'ensemble des partenaires au développement, en vue d'accroître la mobilisation des ressources extérieures en appui aux efforts internes de relance des économies.

Au titre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA, les Ministres ont été informés des activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) fonctionnelles et ont exhorté les Etats à accélérer le démarrage effectif de ces structures dans l'ensemble des Etats membres.

Le Conseil a pris connaissance des avancées enregistrées dans les procédures de ratification par les Etats membres des textes de la Réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. Afin de permettre l'entrée en vigueur diligente de cette réforme, ils ont exhorté l'ensemble des Etats membres à parachever le processus de leur ratification.

Enfin, le Conseil des Ministres a réaffirmé que les opérations de démonétisation des billets de la gamme 1992 sont définitivement clôturées depuis le 18 février 2005.

**Au titre de la Commission Bancaire de l'UMOA**, le Conseil a pris connaissance des conclusions des travaux de la 71<sup>ème</sup> session de la Commission Bancaire.

**Au titre du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers**, le Conseil des Ministres a approuvé le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 12 décembre 2007 à Ouagadougou.

Le Conseil a également été informé de l'évolution des activités du marché financier régional au cours du quatrième trimestre 2007 ainsi que du compte rendu de l'émission de l'emprunt obligataire de l'Agence Française de Développement « AFD 5,25 % 2008-2016 ».

**Au titre de la BOAD**, le Conseil des Ministres a approuvé les comptes de la BOAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ainsi que le rapport annuel 2007 de la BOAD.

Il a également pris acte de l'état d'avancement du projet de développement du marché financier de l'Union, de l'état de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD au 15 mars 2008 et du compte rendu d'exécution du budget d'équipement et de fonctionnement de l'exercice 2007.

Enfin, le Conseil des Ministres a pris connaissance de divers dossiers soumis pour information, notamment la situation des ressources du Fonds de Bonification de la BOAD, la situation au

31 janvier 2008 de l'utilisation des ressources mobilisées par la Banque, la proposition d'assistance financière de la Banque Africaine de Développement (BAD) à la BOAD, le rapport d'exécution de l'émission de Bons 2008-2015, le rapport sur la situation des opérations de la BOAD par pays au 31 décembre 2007, le compte rendu de la 6<sup>ème</sup> Réunion du Comité d'Audit tenue les 17 et 18 mars 2008 à Lomé et le relevé des décisions de la 68<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'Administration tenue à Dakar le 26 mars 2008.

**Au titre de la Commission de l'UEMOA**, le Conseil des Ministres a examiné et adopté un projet de Règlement portant Règlement financier des Organes de l'UEMOA. Ce texte communautaire vise à mettre en place un cadre de gestion financière plus adapté aux nouvelles priorités de l'Union, notamment la mise en oeuvre du Programme Economique Régional (PER).

Le nouvel instrument juridique assurera, en outre, l'avènement dans l'Union, d'une gestion axée sur des exigences de résultats et de performances, conformes aux standards internationaux.

Le Conseil a instruit la Commission de tenir compte des normes définies par le nouveau Règlement financier, dans l'élaboration du prochain budget général des Organes de l'Union et de procéder à la prompté élaboration des critères de performance qui s'y rattachent.

Le Conseil a, dans le cadre de la surveillance multilatérale, examiné la situation économique et financière des économies de l'Union en 2007 et les perspectives qui en ressortent pour 2008. Il s'est préoccupé de la stagnation du taux de croissance économique de l'Union, ainsi que de la persistance des tensions inflationnistes induites par le renchérissement continu des cours des produits pétroliers, la forte augmentation des prix des denrées alimentaires importées et les spéculations sur les marchés.

Le Conseil a également adopté des projets de Décisions portant programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité du Bénin et du Mali, au titre de la période 2008-2010.

Le Conseil a, en outre, examiné et adopté un projet de Directive portant harmonisation des modalités de détermination du résultat imposable des personnes morales au sein de l'Union.

L'objectif fondamental visé par ce texte est de réaliser une convergence des modalités de taxation du bénéfice des personnes morales au sein de l'Union, grâce à une définition homogène du champ d'application de l'impôt.

La nouvelle Directive réalise, également, une harmonisation des exemptions accordées par les Etats et un rapprochement des règles relatives à la détermination du bénéfice imposable, notamment, celles concernant les charges déductibles. Elle permettra une plus grande lisibilité des conditions d'imposition des revenus générés par les investissements effectués dans l'Union et favorisera leur accroissement et leur mobilité au sein de l'espace communautaire.

Le Conseil a, par ailleurs, adopté des projets de Règlements et de Directives relatifs à l'harmonisation du cadre législatif et réglementaire des transports maritimes au sein de l'UEMOA.

Ces textes définissent des normes communautaires spécifiques applicables aux transports maritimes au sein de l'Union, ainsi qu'un cadre institutionnel harmonisé propice à une mise en œuvre efficace du programme commun de développement dans ce sous-secteur. Ils fixent, notamment, les modalités d'accès et d'exercice des professions maritimes et auxiliaires, ainsi que des conditions préventives minimales en matière de sécurité, de sûreté des transports maritimes et de protection de l'environnement marin, dans le respect des normes internationales et régionales en vigueur.

Le Conseil a, en outre, adopté un projet de Règlement portant modification de l'annexe au Règlement n° 08/2007/CM/UEMOA du 06 avril 2007. Il s'agit d'une modification de la catégorisation des marchandises portant sur une vingtaine de produits, notamment les engrais simples proposés à la catégorie 0, afin de soutenir les industriels de la filière et des huiles de palme brutes, dans la perspective d'un traitement équitable de l'ensemble des professionnels du secteur des oléagineux. Le texte permet enfin de réajuster le tarif, en vue d'accroître la compétitivité des entreprises de l'Union, grâce à une utilisation rationnelle de l'instrument fiscal.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour, expriment à son Excellence, Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, au Gouvernement ainsi qu'au peuple sénégalais, leur profonde gratitude.

*Fait à Dakar, le 28 mars 2008*

Le Président du Conseil des Ministres



Charles Koffi DIBY